

## Réunions du conseil municipal du 29 novembre et du 17 décembre 2019

- Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre et au vu du rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable à ce projet, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour donner suite au classement du site paysager de Bès Bédène.
- Une aide de 100 € sera accordée à chaque élève de Florentin scolarisé à l'école du Nayrac pour aider à financer le prochain voyage scolaire.
- Le rallye du Rouergue passera sur la commune le vendredi 10 juillet prochain.
- Un devis a été demandé à Gilles Couvignou pour le remplacement d'une porte d'entrée, d'une baie vitrée et d'une fenêtre dans l'un des gîtes communaux de La Capelle.
- Un bar en bonne et due forme sera réalisé dans l'espace multifonctionnel avant la fête d'été 2020.
- Les pompes à carburant sont à renouveler vu leur état de vétusté. Des devis vont être demandés.
- SMICTOM : dans le village de Florentin les containers existants seront supprimés et remplacés par des colonnes aériennes qui seront installées près des toilettes publiques, au bas du village et près du pont.
- Un petit colis a été offert aux résidents des EHPAD et anciens habitants de Florentin à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Une aide financière a été demandée par les enseignants du collège de la Viadène afin de réaliser un mur végétal avec les élèves. Il leur sera attribué une aide de 50 €.

- Le contrat concernant l'application Illiwap souscrit l'année dernière à titre expérimental va être renouvelé pour une autre année.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 4 janvier à 10h30 à l'espace multifonctionnel de Florentin. A cette occasion les associations sont invitées à présenter leurs activités afin de mettre leur travail à l'honneur.
- PLUI : projet PADD

Après avoir passé en revue les 3 axes déclinés en 8 grandes orientations, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) porté par la communauté de communes a été débattu et adopté par le conseil municipal. Suite à cette réflexion, la commune demanderait à ce que des leviers soient mis en place pour favoriser la vente ou le réaménagement des biens inoccupés.